

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

Lors de la réunion du CHSCTA du 18 mai 2020

AVIS 3 adopté	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>« Les collègues de notre académie procèdent dès ce jour à leur réouverture avec l'obligation d'information et de formation de tous leurs personnels aux règles de protection sanitaire. De nombreux collègues nous ont alerté sur le fait qu'ils n'avaient pas été sollicités pour être informés et formés au protocole de leur établissement avant la réouverture.</i></p> <p><i>Nous vous demandons de bien vouloir rappeler à tous les chefs d'établissements cette obligation d'information du protocole d'établissement et de formation aux gestes barrières de tous les personnels, et ceci bien en amont de la réouverture des collèges. »</i></p> <p><i>Vote : 6 voix « pour », 1 voix contre, 0 abstention</i></p>	<p>Les chefs d'établissement ont reçu des instructions en ce sens. Des outils ont été mis à disposition pour cette formation/information. Beaucoup s'en sont servi pour préparer au mieux l'ensemble de la communauté éducative à la reprise de l'activité en présentiel après le confinement.</p>